



## Affiliation et réaffiliation

La réaffiliation est, comme l'an passé, automatique **dès le 1<sup>er</sup> mai**. Nous vous demandons de mettre vos données à jour en complétant ce [formulaire](#).

Pensez aussi à compléter les informations dans Gest'hand, via l'onglet **Structure puis Organe le NOM et PRÉNOM du Président, Secrétaire Général et Trésorier**. **Tant que cette partie ne sera pas complétée, vous ne pourrez pas valider de licences.**

➔ Pour une 1<sup>re</sup> affiliation (création d'un nouveau club), merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental.

L'affiliation est le premier acte administratif de la saison. Elle est **obligatoire et préalable** à toute autre démarche, telle que l'établissement des licences et des engagements sportifs.

Elle intervient impérativement **entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 juillet** et vous devez valider les **trois licences obligatoires** (personnes majeures).

En cas de non-respect de cette obligation, le Territoire peut prononcer votre mise en sommeil... vous ne pourrez donc ni vous engager dans une compétition ni valider vos demandes d'adhésion !

Comment procéder sur Gest'hand ? Suivez le [guide gest'hand](#) ! Celui-ci a été conçu pour vous aider pas à pas :

- N'oubliez pas de renseigner la page « informations », téléchargez si vous le souhaitez votre logo
- Passez ensuite à l'onglet « organe » et complétez la composition de votre bureau.
- Vous pourrez par la suite (mais c'est moins urgent) compléter le conseil d'administration et autres commissions si elles existent.

➔ La Ligue a également mis en ligne une « [Procédure de renouvellement d'affiliation](#) », n'hésitez pas à la consulter.

**N'envoyez pas de chèque** : vous recevrez la facture courant juillet, **comprenant votre affiliation et les 2 abonnements obligatoires de la FFHB** (« Hand Mag » et « Approches du Handball »).

➔ L'affiliation d'un club auprès de la FFHB lui donne droit à l'assurance [Responsabilité Civile](#) (cf. attestation sur le site de la FFHB).

➔ En cas de cessation, il convient de résilier votre affiliation avant le 31 juillet, en informant la Ligue et votre Comité d'appartenance et en joignant le PV de votre AG stipulant la mise en sommeil ou la dissolution du club.

## Gestion des licences

### Le renouvellement de licence :

Des guides sont à votre disposition pour [renouveler](#) et [créer](#) des licences.

### Quelques précisions :

⇒ **La photo** doit être du type « identité » (3,5 x 4,5 cm). Attention, ne scannez pas une photo d'identité sur une page format A4 : résultat c'est une miniature...

⇒ **La pièce d'identité** doit permettre d'attester : le nom – prénom – date et lieu de naissance, à partir d'un passeport, d'une carte identité, d'un permis conduire, ou d'un **livret de famille pour les mineurs uniquement**. Si vous constatez une anomalie dans le nom, prénom, date ou lieu de naissance, adressez un mail en précisant la modification à apporter et en joignant la pièce d'identité, à :

[620000.qualifications@ffhandball.net](mailto:620000.qualifications@ffhandball.net)

**Nom marital** : case réservée aux femmes mariées ! N'y inscrivez pas votre surnom... !

**Nom composé** : certains noms composés comprennent un **double trait d'union**, veillez à respecter cette saisie dans Gest'hand.

⇒ **Photo et pièce d'identité sont valables 3 ans, à compter de la date de saisie dans Gest'hand.**

⇒ **L'autorisation parentale** est nécessaire pour **tout mineur à la date de la prise de la licence**, et ce, même si le jeune évolue en championnat +18, c'est son âge qui compte. Dans le cas général, la signature de l'un des 2 parents ou du représentant légal est suffisante. Cependant, **dans le cas où vous seriez amenés à solliciter l'application des articles 36.2.2 et 36.2.5 des règlements fédéraux, la signature des deux parents serait obligatoire. Faute de répondre à cette exigence, l'application des deux articles cités serait refusée.**

⇒ **Le certificat médical** doit reprendre au moins les termes suivants « **pratique du handball en compétition ou en loisir** ». En référence au code du sport, l'obtention, ou le renouvellement, d'une licence permettant la participation aux activités compétitives ou de loisir est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la **pratique du handball en compétition ou en loisir**. Il est valable depuis sa date d'établissement jusqu'au renouvellement de la licence la saison suivante, ou au plus tard, et dans tous les cas, jusqu'au 15 septembre de la saison suivante. La mention « pratique sportive en compétition ou en loisir » est exclusivement réservée aux certificats médicaux délivrés en 2020 à la demande des fédérations de basket, handball et volley. Ces documents comportent notre logo.

## NOUVEAUTÉ

**À compter de cette saison 2021 – 2022**, le certificat médical n'est plus demandé pour les mineurs (à la date de la demande). Sous la responsabilité du représentant légal, doit être présentée une **attestation du questionnaire de santé**, signée par ce représentant. S'il est répondu « OUI » à une question de ce questionnaire, la production d'un certificat médical redevient obligatoire et il doit être daté après le 1<sup>er</sup> mai 2021.

## ATTESTATION D'HONORABILITÉ

Toute structure (ligues, comités et clubs) a l'obligation de déclarer dans Gest'Hand, dans l'onglet « encadrant » l'ensemble de ses licenciés majeurs appelé à exercer, en son sein ou dans une autre structure, une des fonctions d'encadrement, auprès de mineurs ou de majeurs, visées à l'article 30.5.2 a) des règlements fédéraux.

Qui est concerné ?

- Les encadrants rémunérés ou bénévoles visés par l'article L. 212-1 du code du sport,
- Les dirigeants des associations sportives visés par l'article L. 322-1 du code du sport,
- Les encadrants médicaux,
- Les arbitres,
- Les candidats à une formation diplômante ou certifiante dispensée sous l'égide de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité,
- Les bénévoles ou salariés autres que les éducateurs sportifs licenciés en contact direct avec des mineurs.

Concrètement, cette obligation concerne :

- Toutes les personnes figurant sur une feuille de match en tant qu'arbitre, délégué, accompagnateur, secrétaire, chronométrateur,
- Les responsables d'équipes,
- Toutes personnes en contact avec des licenciés, même de façon ponctuelle : licencié conduisant un véhicule transportant des joueurs pour se rendre à un match ou licencié venant remettre des récompenses ou encadrant une épreuve.

Il faut donc produire cette attestation.

### Les conseils que vous pouvez donner à vos futurs licenciés :

- Ne pas cliquer sur le bouton « Finaliser » en bas de page avant d'avoir fourni toutes les pièces (certificat médical, pièce d'identité, justificatifs de mutation, photo d'identité, autorisation parentale, etc.).
- Cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour sauvegarder la licence et les documents fournis tant que celle-ci n'est pas complète. Il est toujours possible d'y revenir pour la « finaliser ».

### Le formulaire web comporte ces rubriques (ou plus en cas de mutation) :

- « **Identité** » : cette section contient les informations sur l'identité de l'adhérent (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, sexe). Ces informations ne sont pas modifiables (voir ci-dessus : « pièce identité »). Ne pas aller trop vite : il faut attendre environ 5 secondes pour qu'un document soit chargé avant de valider. Pour les documents fournis, il faut éventuellement les « redresser » dans « Paint » sur votre ordinateur avant de les charger...
- « **Adresse et contact** » : ici les informations sur l'adresse et les numéros de téléphone peuvent être complétées et/ou modifiées.
- « **Licence** » : il faut cocher un type de licence.  
La fédération définit 3 types de licences : Dirigeant – Praticant et Évènementielle.

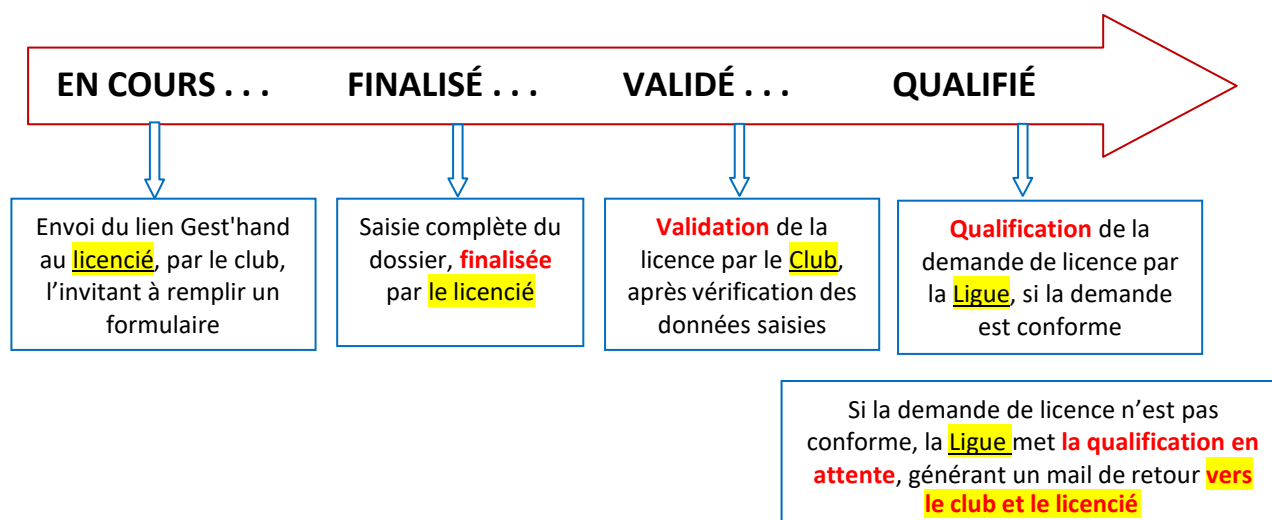
Un **pratiquant** peut cumuler plusieurs mentions différentes (éventuellement dans plusieurs clubs : l'un des clubs étant le club principal).

### **Ci-dessous, la signification des sigles utilisés :**

- Bl dirigeant** Blanche-dirigeant (pour un club secondaire : il faut donc que l'individu soit préalablement licencié dans un club principal). Voir aussi chapitre plus bas.
- Dirigeant +16** Licence Dirigeant dans le club principal.
- Bl joueur** Licence blanche avec autorisation de jouer (dans un club secondaire, l'individu doit donc être préalablement licencié dans un club principal).
- HandEns** Licence « handensemble » - réservée au hand fauteuil et au hand adapté.
- Handfit** Licence plaisir santé bien-être.
- Joueur** Licence Joueur pour le licencié joueur qui se cantonne à cette activité.  
**4 catégories : Babyhand / -12 ans / 12-16 ans / +16 ans**
- Loisir** Permet de jouer en championnat loisir. Ne permet pas de jouer dans une compétition officielle, mais peut y participer en tant que dirigeant

### **Le circuit d'une licence :**

La licence suit ces différentes étapes :



**Attention !** Chaque « relance » du club vers son licencié invalide la précédente (d'où l'apparition possible de la mention : « lien invalide, prenez contact avec votre club »). Le lien est valable 2 mois.

**Attention, la date de qualification n'apparaît plus sur l'édition de la carte licence.**

### **Rappel RGPD – Règlement Général de la Protection des Données.**

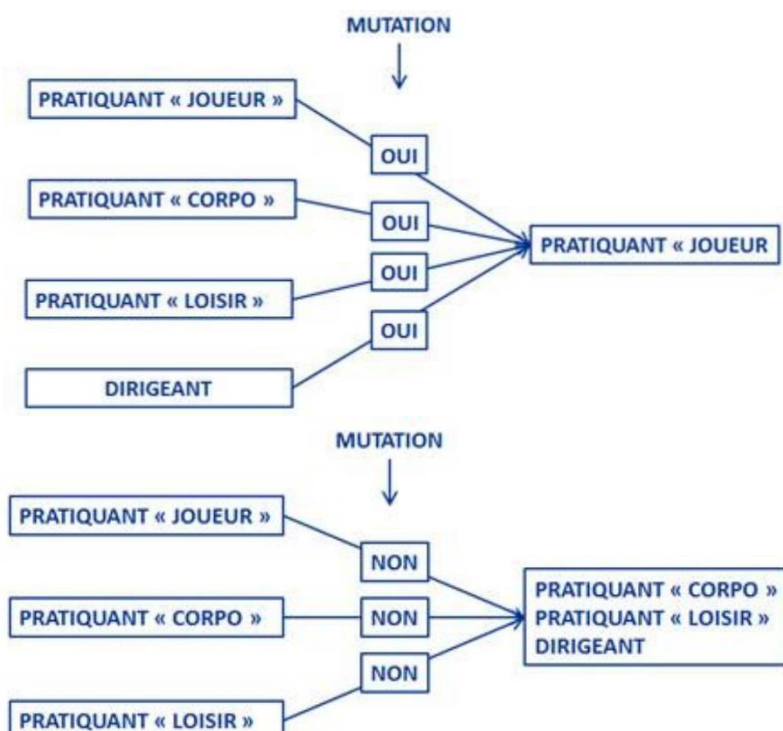
Les conditions générales d'adhésion soumises aux licenciés ont été ajustées pour répondre à la nouvelle réglementation.

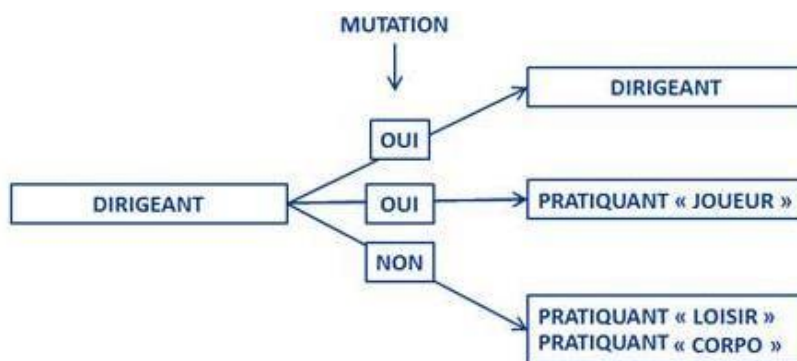
Il a notamment été distingué :

- l'utilisation de l'adresse électronique du licencié par la fédération, sa ligue ou son comité : celle-ci est comprise dans l'adhésion à la FFHandball,
- l'utilisation de cette même adresse électronique au profit de partenaires de la fédération : le licencié doit expressément donner son consentement en cochant la case dédiée,
- l'utilisation de l'image collective (au moins 3 licenciés identifiables) : le licencié peut refuser son exploitation par la fédération, sa ligue ou son comité en cochant la case dédiée.

### **Les mutations**

Ces quelques rappels ne sont pas exhaustifs, mais devraient vous permettre de gérer plus facilement les mutations que vous seriez amenés à traiter.





Tout licencié souhaitant changer de club est soumis au régime de mutation. Les mutations pour les dirigeants et les **moins de 13 ans** (nés en 2009 et après) sont gratuites mais doivent faire l'objet d'une saisie dans Gest'hand.

### 3 périodes de mutations :

#### 1. Mutation pendant la période officielle : du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2021 inclus (à titre exceptionnel vis-à-vis de la COVID-19)

##### Documents à fournir lors de la demande de mutation :

- Justificatif d'identité
- Certificat médical ou Attestation du questionnaire de santé daté postérieurement au 1<sup>er</sup> mai 2021
- Autorisation parentale (pour les mineurs)

⇒ **Obtention d'une licence de type B.** (Possibilité d'avoir une licence de **type A**, selon les dispositions spécifiques dans les textes FFHB, en cas de retour au club quitté notamment → **pensez alors à cocher la case correspondante**).

#### 2. Mutation hors période officielle : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre (à titre exceptionnel vis-à-vis de la COVID-19)

##### Documents à fournir :

- Justificatif d'identité
- Certificat médical ou Attestation du questionnaire de santé daté postérieurement au 1<sup>er</sup> mai 2021
- Autorisation parentale (pour les mineurs)
- Justification du domicile : contrat de location ou bail
- Certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement pour la nouvelle année scolaire (pour les scolaires et universitaires)
- Employé du secteur public ou assimilé : avis de mutation ou de nomination
- Employé du secteur privé : certificat de travail de l'employeur quitté et, par le nouvel employeur, déclaration préalable à l'embauche
- Licencié ayant retrouvé un emploi : certificat d'inscription à Pôle Emploi et, par le nouvel employeur, déclaration préalable à l'embauche
- Modification de la situation ou conjoint : les mêmes documents que ceux énumérés ci-dessus, mais concernant le conjoint
- Situation de concubinage : en plus des documents ci-dessus, une attestation de stabilité du concubinage

⇒ **Obtention d'une licence de type B.**

Dans le cas où vous n'êtes pas concernés par un déménagement ou un changement de situation professionnelle ou scolaire, joindre au dossier **une lettre de non-opposition signée par le Président du Club quitté.**

⇒ **Obtention d'une licence de type D. Ce type de licence ne permet pas de jouer en Championnat de France, ce qui inclut les moins de 17 féminins et les moins de 18 masculins.**

### 3. Mutation hors période officielle : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai

⇒ Obtention d'une **licence de type C**.

---

**Attention, une seule mutation dans la période officielle et une seule mutation hors période sont autorisées par saison et par licencié.**

---

#### **Retour au club quitté :**

On doit être dans le schéma club A -> club B et club B -> club A sans aucune interruption (pas de saison sans être licencié).

Le délai entre les 2 demandes doit être au minimum de 9 mois (il n'y a pas de maximum).

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mutations demandées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai.

#### **Droits de mutations :**

Cf. [Tarifs](#). À noter ⇒ vous recevrez désormais une facture de mutation, en début de chaque mois.

#### **Demande de mutation gratuite :**

Certaines mutations permettent l'obtention de la gratuité (voir article 57 et ses alinéas).

- Quel que soit l'âge du licencié : lorsque le club quitté n'a pas d'équipe de catégorie d'âge permettant au licencié d'évoluer
- Pour les licenciés de moins de 17 ans : suite au changement de domicile des parents, celui-ci rend contraignant la pratique du handball dans l'ancien club. Fournir le bail ou le contrat de location

Si les critères sont réunis, vous devez choisir la raison (déménagement des parents des – 17 ans, absence d'équipe avec le niveau de jeu) et fournir un justificatif, voire plusieurs, pour cette mutation (pensez alors à cocher la case correspondante).

Pour obtenir plus de renseignements, il faut :

- Se reporter aux règlements fédéraux (sur le site de la FFHB en veillant à utiliser la version à jour)
- S'informer auprès de notre Ligue au 02.41.26.26.26 ou sur [6200000.qualifications@ffhandball.net](mailto:6200000.qualifications@ffhandball.net)

⇒ **Aucune demande de gratuité de la mutation n'est prise en compte une fois que la licence a été qualifiée.**

### **Valorisation du Premier club (ex : droits de formation) : article 64 des Règlements Généraux de la FFHB**

Tout licencié de la FFHandball titulaire **d'une licence Pratiquant**, quel que soit son âge, est susceptible d'ouvrir droit, au profit de son premier club, à une aide versée par la Fédération à partir du fonds de valorisation du premier club.

Les conditions déclenchant le versement de l'aide fédérale à un club au titre du fonds de valorisation du premier club sont décrites à l'**article 64 des Règlements Généraux de la FFHandball**.

### **Rappel des délais de qualification**

**C'est la date de validation par le club** de la demande d'adhésion, **complète et conforme**, qui détermine la date de qualification.

Le délai de qualification est de 24 heures, pour tout type de licence (création, renouvellement et mutation).

**Attention, la qualification est mise « en attente » par la Ligue si le dossier n'est pas conforme, générant un nouvel envoi du formulaire au licencié et au club, en précisant le motif du refus. La licence retourne ainsi au point de départ (cf. « circuit de la licence » plus haut).**

**Le délai de qualification est alors reporté, en attente de la nouvelle validation par le club.**

## Les Licences étrangères

Pour les dossiers relevant réglementairement de la compétence de la Fédération Française de Handball (étrangers, joueurs professionnels, transfert international, etc.), **seule la Fédération est autorisée à qualifier un joueur.**

## La Licence Blanche

Pour rappel, une demande de licence blanche ne peut être saisie par un licencié **qu'après validation de la 1<sup>re</sup> licence d'origine.**

Il existe plusieurs types de licence blanche :

- + Blanche [Dirigeant](#)
- + Blanche [CMCD](#)
- + Blanche [Joueur / Etudiant](#)

Pensez à télécharger l'imprimé type lors de l'enregistrement dans Gest'hand.

### **Rappel, suite au vœu formulé par la Ligue des Pays de la Loire :**

- + les enfants de couples séparés peuvent obtenir une licence blanche joueur et alterner les rencontres dans les 2 clubs sur le Territoire de la Ligue (AG Ligue 2015 à Châteaubriant)
- + De même pour les étudiants, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi sur tout le Territoire national (Art 34.3.3 des règlements fédéraux (AG FFHB de Brest 2015))

## Les licences événementielles

Elles concernent tous les âges et permettent de participer à une manifestation organisée par un club, un comité, ou la ligue.

Ces licences permettent d'assurer la responsabilité civile des personnes titulaires de l'une de ces licences. Elles garantissent aussi les personnes « morales », c'est-à-dire les clubs (cf. **contrat assurance MMA/FFHB** - chapitre ci-dessous).

Tout club organisateur d'une manifestation réunissant des licenciés ou des non licenciés doit préalablement créer l'évènement sur Gest'hand. Le comité le valide permettant ainsi au club de saisir les licences événementielles, AVANT LE 31 MAI (fin de saison).

## Autorisation de participer en catégorie supérieure

Des dispositifs spécifiques très restrictifs ont été décidés par l'AG fédérale, pour des situations **bien définies** :

- Art 36.2.2 pour les joueuses et les joueurs de moins de 18 ans en compétition départementale
- Art 36.2.4 pour les joueuses et les joueurs de 14, 15, 16 ans inscrit(e)s sur les listes des pôles Espoirs.
- Art 36.2.5 pour les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à cinq dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, **pour jouer au plus bas niveau territorial adulte.**
- En dehors de l'article 36.2.5, et en application de la décision votée en 2015 à l'AG régionale de Châteaubriant, seuls des cas très exceptionnels peuvent être autorisés en compétition régionale +16 ans.

## Sélection en stage régional / Facturation

Lorsqu'un(e) joueur (se) est sélectionné(e) en stage régional, le montant de la participation financière est facturé au **Club d'appartenance**. À charge au Club de refacturer ensuite au stagiaire, selon son propre règlement intérieur.

## L'assurance MMA





Dès lors qu'il est titulaire d'une licence FFHB, chaque licencié dispose automatiquement de garanties d'assurance « Responsabilité Civile ».

L'assurance « Individuelle Accident » (IA) appelée aussi « accidents corporels » est prise en compte par défaut. Pour ne pas y souscrire, il convient de télécharger [le document](#), le signer et l'envoyer par courrier postal à la Ligue, qui se chargera ensuite de décocher cette case.

Les options complémentaires sont importantes et non négligeables : ces garanties sont proposées aux titulaires d'une licence FFHB ayant souscrit la « Garantie de base – accidents corporels » souhaitant compléter leur couverture. Les options comprennent notamment le versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail (indemnité non comprise dans la formule de base). Elles peuvent être prises en cours de saison.

Pour souscrire à ces options, il appartient à chaque licencié de télécharger le bulletin d'adhésion individuelle via la plateforme, ceci étant une démarche personnelle de l'individu.

Rendez-vous sur le site de la FFHB, onglet PRATIQUER pour accéder à la plateforme et télécharger tous les documents concernant la MMA :

-  Attestation RC
-  Documentation générale
-  Souscrire des Options complémentaires
-  Effectuer une déclaration d'accident, à saisir en ligne

 [Accéder à la plateforme MMA](#)

## Gest'hand Extraction

Le service informatique de la FFHB a mis à votre disposition cet outil pratique et incontournable dans la gestion quotidienne de votre club.

Il est accessible pour tous les comptes Gest'hand, certains menus s'affichent selon les droits et profils. L'identifiant et le mot de passe sont identiques.

Vous allez sur le site FFHB, vous cliquez sur VOS OUTILS, puis sur [GESTHAND EXTRACTION](#). Vous utilisez les mêmes identifiant et mot de passe que pour Gest'hand.

Vous cliquez sur l'onglet LICENCES, Puis NOMINATIVES, et enfin sur **export CSV**.

Vous enregistrez en format Excel, et vous faites tous les tris et filtres dont vous avez besoin : vous avez l'ensemble de vos licenciés, l'état des licences (en cours, finalisées, validées, qualifiées) et surtout la date de cet état... faites-le régulièrement, archivez !

À noter : le site va vous permettre de faire des extractions depuis une base Gest'hand mise à jour à minuit.

Licences / qualifications en attente : cette liste permet de voir les licences retournées aux licenciés pour correction et le motif de la mise en attente : en début de saison, consultez régulièrement, prévenez les responsables de vos équipes, pour éviter des pénalités sportives ou financières.

Anniversaire du jour : à votre disposition la liste de licenciés qui fêtent leur anniversaire ce jour.

Soyez curieux, regardez aussi tous les autres exports possibles : compétitions, arbitres, CMCD...

## Tarifs & Pénalités

Téléchargez les [Tarifs](#) de la saison en cours, ainsi que les [Pénalités Financières](#).



## Support Gest'hand et utilisation de « ticket »

Pour simplifier et aider les dirigeants de clubs, la Fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur la page d'accueil Gest'hand. Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées. Pour effectuer cette demande, il convient cependant d'être connecté à l'adresse mail standardisée du Club.

Pour autant le service a ses limites : il faut l'utiliser mais pas en abuser... des réponses peuvent être apportées par les secrétariats des Comités ou de la Ligue, sans encombrer cet outil indispensable : nous vous invitons à interroger en premier lieu votre structure Comité ou Ligue avant de déposer un ticket, pour un problème parfois très simple à régler.

<http://support.ffhandball.org/>

Et n'oubliez pas, si vous avez le moindre doute sur un règlement, n'hésitez pas à téléphoner à la Ligue ou au Comité, nous sommes là pour vous accompagner et restons à votre écoute.

Cordialement,

**Julien LAHAIE**  
*Secrétaire Général*



**Jean-Pierre MOREAU**  
*Président de la Commission des Statuts et des Règlements*

